



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CENTRE DE FORMATION**

### **Article 1 : Objet**

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les conditions de prestation des formations dispensées par EBS pour ses clients.

### **Article 2 : Inscription**

La réservation de la formation ne sera effective qu'à réception de la convention, dûment complétée et signée, 15 jours calendaires au plus tard avant le début de la formation. Dans le cas contraire, la réservation ne pourra être maintenue. Ce document est adressé par EBS après accord sur la nature et la date de la session. Les convocations, programme de formation, plan d'accès, sont adressés par mail au commanditaire de la formation. EBS ne saurait être tenu pour responsable de la non-réception de la convocation, du programme de formation ou du plan d'accès. Il appartient au participant de s'assurer que son inscription est bien effective.

### **Article 3 : Prérequis**

Des prérequis peuvent être indiqués dans le contenu de formation ou en annexe. Le client s'engage à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d'affecter la qualité de la formation dispensée.

### **Article 4 : Documentation pédagogique**

La documentation pédagogique remise lors de certaines sessions de formation est la propriété d'EBS et est protégée au titre des droits d'auteur. Toute reproduction, ou utilisation pour un usage autre qu'exclusivement interne de même que tout transfert ou mise à disposition d'un tiers, n'est pas autorisée et est constitutive de contrefaçon. Par ailleurs, les formations dispensées par EBS se terminent par un QCM d'auto-évaluation, permettant aux participants de mesurer leurs acquis en fin de session.

### **Article 5 : Conditions financières**

Nos tarifs sont indiqués hors taxes et toutes taxes comprises. Les pauses sont incluses dans le coût de la formation. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Les frais annexes à la formation (les frais de déplacement, de séjours...) sont en sus. En cas de session personnalisée, le temps de préparation pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire spécifique. Un support standard peut être remis en formation, des supports personnalisés peuvent être réalisés sur devis. Dans le cas d'une subrogation, l'OPCO paiera directement les frais de formation à EBS.

### **Article 6 : Réclamation**

Pour toute réclamation concernant nos formations, nous vous invitons à adresser votre demande par écrit à l'adresse e-mail suivante : [admin@ebsgroup.fr](mailto:admin@ebsgroup.fr).

**Accusé de réception** : Dès réception de votre réclamation, nous nous engageons à vous transmettre un accusé de réception dans un délai maximum de **72 heures ouvrées**. Cet accusé de réception précisera que votre réclamation est bien prise en compte.

**Délai de réponse** : Une réponse complète et formalisée à votre réclamation vous sera apportée dans un délai maximum de **15 jours ouvrés** à compter de la date de réception de votre demande. Dans le cas où des investigations supplémentaires s'avèreraient nécessaires, nous vous tiendrons informé(e) du délai estimé de traitement.

### **Article 7 : Facturation / Règlement**

La facturation est effectuée après chaque session ou à la fin de la formation. Elle est accompagnée de la feuille de présence correspondante. La facture éditée tient lieu de la convention de formation simplifiée. Les règlements sont effectués par chèque, par virement ou par prélèvement à échéance de la facture. Toute somme due et non réglée au terme d'un délai de trente (30) jours portera intérêt à un taux égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter du premier jour de retard. Les frais de recouvrement que devrait exposer EBS seront à la charge du client. En cas de paiement par un OPCO, si le règlement n'a pas été effectué dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la facture, le client devra prendre en charge ce règlement.

### **Article 8 : Annulation**

#### Annulation par le client :

En cas d'annulation tardive par le client, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Annulation ou report intervenant 2 jours calendaires avant le début de la formation: les frais de participation à la formation seront intégralement facturés.
- Annulation ou report intervenant entre 3 et 10 jours calendaires avant le début de la formation : les frais de facturation seront facturés à hauteur de 50%.

#### Annulation par le groupe EBS:

EBS se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. Sont considérés comme tels, outre le cas habituel de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette liste soit exhaustive : la grève des transports, la maladie de l'intervenant, l'interruption des télécommunications, (...). EBS organisera alors une nouvelle session dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé. En cas d'impossibilité de votre part de participer à la manifestation à la date ultérieurement proposée, EBS vous proposera une formation équivalente ou vous remboursera, à votre demande, les frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre dédommagement. En cas de session Interentreprises notamment, EBS se réserve le droit d'annuler une formation si le seuil pédagogique est jugé insuffisant.

### **Article 9 : Confidentialité**

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

### **Article 10 : Règlement intérieur**

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur de formation disponible sur notre site internet.

### **Article 11 : Responsabilité**

EBS exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité d'EBS serait engagée, cette responsabilité serait limitée aux dommages directs – à l'exclusion de tous dommages indirects – et plafonnée au montant des droits effectivement à payer au titre de ladite manifestation. En outre, eu égard aux spécificités liées à notre domaine de formation, le programme prévu sera susceptible d'être adapté et aucun dédommagement ne sera dû.

### **Article 12 : Conservation de données et informatiques et libertés**

EBS vous informe qu'elle conserve les données à caractère professionnel que vous lui transmettez à des fins de gestion interne et en vue de vous transmettre des informations sur la formation que vous avez suivie et de vous informer sur les différentes manifestations susceptibles de vous intéresser dans le cadre de votre vie professionnelle. Vous disposez toute fois d'un droit d'opposition, de rectification et de retrait vis-à-vis de ces données que vous pouvez exercer à l'adresse indiquée en en tête des présentes.

### **Article 13 : Litige**

La loi applicable est la loi française. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Commerce.